

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit

1L Everyday gel wc avec javel marine

N° de produit0018002369

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Pour nettoyer et blanchir les toilettes**Usages déconseillés:** Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques domestiques, en particulier ceux contenant des acides

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

McBRIDE IEPER (YPLON S.A.)

Paddevijverstraat, 49

8900 IEPER

BELGIUM

Téléphone: + 32 (0) 57 22 89 22**Site Web:** <http://www.detergentinfo.com>**E-mail:** product.legislation@mcbride.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence: B : 070 245 245 (24h/24h)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques

Corrosifs pour les métaux

Catégorie 1

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Dangers pour la Santé

Corrosion cutanée

Catégorie 1

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves

Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Dangers pour l'environnement

Risques aigus pour l'environnement aquatique

Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique

Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Contient:
SODIUM HYPOCHLORITE



Mention d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque: H290: Peut être corrosif pour les métaux.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence

Conseils généraux: P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.

Prévention: P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention: P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage: P405: Garder sous clef.

Evacuation: P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales pour l'élimination des déchets ménagers.

Renseignements supplémentaires

EUH206: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

2.3 Autres dangers

Données de PBT/vPvB

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
SODIUM HYPOCHLORITE	3 - <5%	7681-52-9	231-668-3	01-2119488154-34;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 10; Toxicité Aquatique (Chronique): 1	
SODIUM HYDROXIDE	0,5 - <1%	1310-73-2	215-185-5	01-2119457892-27;	Aucune information disponible.	#
MYRISTAMINE OXIDE	0,1 - <1%	3332-27-2	222-059-3	01-2119949262-37;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
SODIUM HYPOCHLORITE	Classification: Met. Corr.: 1: H290; STOT SE: 3: H335; Eye Dam.: 1: H318; Skin Corr.: 1B: H314; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410; Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : , >= 5,000000 %; Toxicité	Aucune information disponible.

	<p>spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3, $\geq 20,000000$ %; Corrosion cutanée Catégorie 1, $\geq 5,000000$ %; Lésions oculaires graves Catégorie 1, $\geq 3,000000$ %; Irritation cutanée Catégorie 2, $\geq 1,000000$ %; Irritation oculaire Catégorie 2, $\geq 1,000000$ %;</p> <p>Toxicité aiguë, orale: Aucuns connus.</p> <p>Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus.</p> <p>Toxicité aiguë, cutanée: Aucuns connus.</p>	
SODIUM HYDROXIDE	<p>Classification: Met. Corr.: 1: H290; Skin Corr.: 1A: H314;</p> <p>Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.</p> <p>Limite de concentration spécifique : Corrosion cutanée Sous-catégorie 1A, $\geq 5,000000$ %; Irritation cutanée Catégorie 2, $0,500000 - < 2,000000$ %; Irritation oculaire Catégorie 2, $0,500000 - < 2,000000$ %; Corrosion cutanée Sous-catégorie 1B, $2,000000 - < 5,000000$ %;</p> <p>Toxicité aiguë, orale: Aucuns connus.</p> <p>Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus.</p> <p>Toxicité aiguë, cutanée: Aucuns connus.</p>	Aucune information disponible.
MYRISTAMINE OXIDE	<p>Classification: Eye Dam.: 1: H318; Skin Irrit.: 2: H315; Acute Tox.: 4: H302; Aquatic Chronic: 2: H411; Aquatic Acute: 1: H400;</p> <p>Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.</p> <p>Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.</p> <p>Toxicité aiguë, orale: LD 50: 600,000000 mg/kg</p> <p>Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus.</p> <p>Toxicité aiguë, cutanée: Aucuns connus.</p>	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des premiers soins requis

Inhalation:	Transporter à l'air frais.
Contact avec la Peau:	Bien laver la peau avec de l'eau.
Contact oculaire:	Consulter immédiatement un médecin. Irriguer immédiatement à l'eau en abondance pendant 15 min. au maximum. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Protection individuelle des secouristes: Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Provoque de graves brûlures.

Dangers: Aucune mesure de précaution sanitaire spécifique n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés.

6.1.1 Pour les non-secouristes: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

6.1.2 Pour les secouristes: Aucune information disponible.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Recueillir les déversements en récipients, sceller hermétiquement et déposer pour élimination conformément aux réglementations locales.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques:** Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):** Aucune information disponible.
- Conseil de manipulation en toute sécurité:** Éviter tout contact oculaire. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Respectez les consignes d'utilisation. Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec la peau.
- Mesures à prendre pour éviter le contact:** Aucune information disponible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions d'un stockage sûr:** Conserver à l'écart des matières incompatibles. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé.
- Matériaux d'emballage sûrs:** Aucune information disponible.

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Pour nettoyer et blanchir les toilettes

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
SODIUM HYDROXIDE	TWA	2,000000 mg/m3	Belgique. VLEP. Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques, Titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, dans sa version modifiée (04 2014)

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles Techniques Appropriés:** Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial.
Protection des Mains:	Matière: Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.
Protection de la peau et du corps:	Aucune information disponible.
Protection respiratoire:	Sans objet compte tenu de la forme du produit.
Mesures d'hygiène:	Éviter tout contact oculaire. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Contrôles environnementaux:	Pas eFDS disponible

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	Jaune
Odeur:	vert - fraîcheur
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	< 32,00 °F/< 0,00 °C
Point d'ébullition:	> 158,00 °F/> 70,00 °C
Inflammabilité:	Aucune information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'explosivité - supérieure:	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - inférieure:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	> 199,40 °F/93,00 °C
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
pH:	> 11,50
Viscosité	
Viscosité, dynamique:	Aucune information disponible.
Viscosité, cinématique:	250,000 mm ² /s

Durée d'écoulement:	Aucune information disponible.
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Taux de dissolution:	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Stabilité de la dispersion:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité relative:	1,0760
Densité:	Aucune information disponible.
Densité apparente:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Non classé
Corrosion des métaux:	> 6,26 mm/a
Teneur en COV:	UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17: 45,12 g/l ~4,51 % (calculé)

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales de température pour une utilisation recommandée.
10.2 Stabilité chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune dans les conditions normales.
10.4 Conditions à éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination. Ne pas congeler.
10.5 Matières incompatibles:	Acides forts. Combustibles forts. Bases fortes.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	En cas d'incendie, des gaz toxiques (COx, NOx) peuvent se dégager.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Aucune dans les conditions normales.
Contact avec la Peau:	Provoque de graves brûlures cutanées.
Contact oculaire:	Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Mélange:	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Composants:	
SODIUM	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
HYPOCHLORITE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
SODIUM HYDROXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
MYRISTAMINE OXIDE	LD 50 (Rat): 600,000000 mg/kg Supporting study Nocif en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Mélange:	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Composants:	
SODIUM	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
HYPOCHLORITE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
SODIUM HYDROXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
MYRISTAMINE OXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation

Mélange:	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Composants:	
SODIUM	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
HYPOCHLORITE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
SODIUM HYDROXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
MYRISTAMINE OXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité à dose répétée

Mélange:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants:	
SODIUM	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
HYPOCHLORITE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
SODIUM HYDROXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

MYRISTAMINE OXIDE sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Mélange: Provoque de graves brûlures.

Composants:

SODIUM in vivo (Cobaye, 4,00 H): Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
HYPOCHLORITE
SODIUM HYDROXIDE in vivo (Humain, 24,00 - 72,00 H): Résultat expérimental, Étude clé Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
MYRISTAMINE OXIDE in vivo (Lapin, 72,00 H): Extrapolation basée sur le regroupement de substances (approche par catégorie), Etude de soutien Provoque une irritation cutanée.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Mélange: Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

SODIUM in vivo (Cobaye): Provoque de graves lésions des yeux.
HYPOCHLORITE
SODIUM HYDROXIDE Test de Draize (Lapin, 4,00 - 96,00 H): Corrosif Provoque de graves lésions des yeux.
MYRISTAMINE OXIDE in vivo (Lapin, 1,00 - 21,00 jour): Catégorie 1 OCDE – GHS Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation

Respiratoire ou Cutanée:

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

SODIUM Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
HYPOCHLORITE
SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
MYRISTAMINE OXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

SODIUM Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
HYPOCHLORITE
SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
MYRISTAMINE OXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

In vivo

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

SODIUM
HYPOCHLORITE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

MYRISTAMINE OXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

SODIUM
HYPOCHLORITE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

MYRISTAMINE OXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

SODIUM
HYPOCHLORITE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

MYRISTAMINE OXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

SODIUM
HYPOCHLORITE Peut irriter les voies respiratoires.

SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

MYRISTAMINE OXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

SODIUM HYPOCHLORITE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
SODIUM HYDROXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
MYRISTAMINE OXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'Aspiration

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

SODIUM HYPOCHLORITE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
SODIUM HYDROXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
MYRISTAMINE OXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Mélange: Aucune donnée.

Composants:

SODIUM HYPOCHLORITE	LC 50 (Oncorhynchus kisutch, 96,0 H): 0,167000 mg/l Très toxique pour les organismes aquatiques.
SODIUM HYDROXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
MYRISTAMINE OXIDE	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Invertébrés Aquatiques

Mélange: Aucune donnée.

Composants:

SODIUM HYPOCHLORITE	CE 50 (Ceriodaphnia dubia, 48,0 H): 35,000000 µg/l Résultat expérimental, Étude clé Très toxique pour les organismes aquatiques.
SODIUM HYDROXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
MYRISTAMINE OXIDE	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Mélange: Aucune information disponible.

Composants:

SODIUM	Aucune information disponible.
HYPOCHLORITE	
SODIUM HYDROXIDE	Aucune information disponible.
MYRISTAMINE OXIDE	CE 50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72,00 H): 0,1900000 mg/l (Static)

Toxicité pour les microorganismes

Mélange: Aucune information disponible.

Composants:

SODIUM	Aucune information disponible.
HYPOCHLORITE	
SODIUM HYDROXIDE	Aucune information disponible.
MYRISTAMINE OXIDE	Aucune information disponible.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:**Poisson**

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

SODIUM	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
HYPOCHLORITE	
SODIUM HYDROXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
MYRISTAMINE OXIDE	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Invertébrés Aquatiques

Mélange: Aucune donnée.

Composants:

SODIUM	NOEC (Huître américaine, 15,0 jour): 0,007000 mg/l Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
HYPOCHLORITE	
SODIUM HYDROXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
MYRISTAMINE OXIDE	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Mélange: Aucune information disponible.

Composants:

SODIUM	NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72,00 H): 0,0054000 mg/l (Static)
HYPOCHLORITE	
SODIUM HYDROXIDE	Aucune information disponible.
MYRISTAMINE OXIDE	NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 28,00 jour): 0,0670000 mg/l

Toxicité pour les microorganismes

Mélange: Aucune information disponible.

Composants:

SODIUM	Aucune information disponible.
HYPOCHLORITE	
SODIUM HYDROXIDE	Aucune information disponible.
MYRISTAMINE OXIDE	Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Mélange:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres. Les autres composants de ce mélange sont soit environnementalement inertes ou soit absorbés dans les eaux usées et sédiments ou se dégradent en substances dont l'impact environnemental est susceptible d'être faible lorsque le mélange est utilisé comme recommandé.

Composants:

SODIUM HYPOCHLORITE	100,000000 % Facilement biodégradable
SODIUM HYDROXIDE	Aucune information disponible.
MYRISTAMINE OXIDE	67,500000 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, Étude clé

Rapport DBO/DCO

Mélange:

Aucune information disponible.

Composants:

SODIUM HYPOCHLORITE	Aucune information disponible.
SODIUM HYDROXIDE	Aucune information disponible.
MYRISTAMINE OXIDE	Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Mélange:

Ce produit n'est pas bioaccumulable.

Composants:

SODIUM HYPOCHLORITE	Aucune information disponible.
SODIUM HYDROXIDE	Aucune information disponible.
MYRISTAMINE OXIDE	Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Mélange:

Aucune information disponible.

Composants:

SODIUM HYPOCHLORITE	Aucune information disponible.
SODIUM HYDROXIDE	Aucune information disponible.
MYRISTAMINE OXIDE	Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol:

Mélange

Aucune information disponible.

Composants:

SODIUM HYPOCHLORITE	Aucune information disponible.
SODIUM HYDROXIDE	Aucune information disponible.
MYRISTAMINE OXIDE	Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Mélange Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

SODIUM HYPOCHLORITE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

MYRISTAMINE OXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Mélange: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

SODIUM HYPOCHLORITE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

MYRISTAMINE OXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7 Autres effets néfastes:

Autres dangers

Mélange: Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Eliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales pour l'élimination des déchets ménagers.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Emballages Contaminés: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1791
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYPOCHLORITE EN SOLUTION
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	Classe:	8
	Étiquettes:	8
	N° de danger (ADR):	80
	Code de restriction en tunnel:	(E)
14.4	Groupe d'emballage:	III
	Quantité limitée	5,00L
	Quantité exemptée	PIN for exception quantity

ADN

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1791
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYPOCHLORITE EN SOLUTION
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	Classe:	8
	Étiquettes:	8
	N° de danger (ADR):	-
14.4	Groupe d'emballage:	III
	Quantité limitée	5,00L
	Quantité exemptée	Aucun(e).
14.5	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun(e).

RID

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1791
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYPOCHLORITE EN SOLUTION
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	Classe:	8
	Étiquettes:	8
	N° de danger (ADR):	80
14.4	Groupe d'emballage:	III
	Quantité limitée	5,00L
	Quantité exemptée	PIN for exception quantity
14.5	Dangers pour l'environnement	
	Matières dangereuses pour l'environnement:	Non
	Polluant marin:	Oui
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun(e).

IMDG

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1791
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYPOCHLORITE SOLUTION
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	Classe:	8
	Étiquettes:	8
	N° d'urgence:	F-A, S-B
14.4	Groupe d'emballage:	III
	Quantité limitée	5,00L
	Quantité exemptée	PIN for exception quantity
14.5	Dangers pour l'environnement	
	Matières dangereuses pour l'environnement:	Non
	Polluant marin:	Oui
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun(e).

IATA

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1791
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	Hypochlorite solution
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	Classe:	8
	Étiquettes:	8
14.4	Groupe d'emballage:	III
	Aéronefs de transport de passagers et de marchandises :	852
	Quantité limitée	1,00L
	Quantité exemptée	PIN for exception quantity
14.5	Dangers pour l'environnement	
	Matières dangereuses pour l'environnement:	Non
	Polluant marin:	Oui
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun(e).
	Aéronefs de transport de passagers et de marchandises:	Autorisé. 852
	Uniquement par avion cargo :	Autorisé. 856
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I,

Substances réglementées: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes:

BE/OEL:	Belgique. VLEP. Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques, Titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, dans sa version modifiée
BE/OEL / TWA:	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Principales références bibliographiques et sources de données: Aucune information disponible.

Texte des mentions dans les sections 2 et 3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Informations de formation: Aucune information disponible.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Met. Corr. 1, H290

Skin Corr. 1, H314

Eye Dam. 1, H318

Aquatic Acute 1, H400

Aquatic Chronic 2, H411

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.